

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin  
Mme Sonia Gauthier  
M. André Côté  
Mme Louise de Launière  
Mme Édith Lalancette

Est absent : M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no 4335-06-20 Adoption de l'ordre du jour**

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2020

**1. Comptabilité**

1.1 Ratification des comptes

Comptes à payer de mai

Salaire des employés municipaux

1.2 Présentation et dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

**2. Suivi des travaux**

2.1 Édifice municipale

2.2 Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle

**3. COVID-19**

3.1 Réouverture de l'édifice municipale au public et du Magasin général

3.2 Rencontre et assemblée de comité dans les infrastructures de la municipalité

3.3 Contribution municipale pendant la crise – 5h manœuvre aux travaux public

**4. Ressource humaine**

4.1 Congé de la St-Jean-Baptiste, de la Fête du Canada et vacances annuelles

**5. Voirie**

5.1 Programme d'aide à la voirie locale

5.2 Ponceau chemin du lac Mathieu

**6. Appui à l'Alliance forêt boréale – arrêt des opérations d'arrosage aériens par la SOPFIM**

**7. Convention d'utilisation d'espace de la tour de communication**

**8. Fonds municipaux**

**9. Soumission entretien de la génératrice de la station de pompage**

**10. Encan municipal**

**11. Demande abolition de taxes d'eau sur terrain vacant**

**12. Demande d'aide financière**

12.1 CDE demande d'appui financier salariale pour le Magasin général

**13. Affaires nouvelles**

**14. Période de questions**

**15. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

### **Résolution 4336-06-20 Adoption du procès-verbal de la session du 4 mai 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 6 mai, la copie du procès-verbal du 4 mai 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 4 mai 2020 tel que rédigé.

### **Comptabilité**

#### **Résolution 4337-06-20 Ratification des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de juin 2020 au montant de 23 573.10\$ et que la liste des salaires nets de 4 288.89\$ soient acceptées telles que rédigées.

#### **Résolution 4338-06-20 Présentation et dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019**

Considérant le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, présenté par M. Sylvain Gravel CPA, vérificateur des livres de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et tenu par *ZOOM conférence*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance du rapport financier de l'exercice 2019 et autorise la directrice générale à signer ledit rapport.

### **Suivi des travaux de réfection**

#### **Édifice municipale**

L'entrepreneur a complété la liste de déficience du contrat de réfection de l'édifice municipale. La fermeture du dossier est à compléter entre l'architecte, Gérard Gosselin et Lamellé Québec inc. La directrice générale devrait présenter aux élus un rapport financiers des avenants et directives de chantier au contrat dans les prochaines semaines ainsi que la liste des travaux à prioriser dans un proche avenir pour l'entretien de la bâtisse.

#### **Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle**

L'entrepreneur termine actuellement la liste de déficience et les travaux remis à la fonte des neiges. La fermeture du dossier est à compléter entre l'architecte, Gérard Gosselin et Construction MG inc. La directrice générale devrait présenter aux élus un rapport financiers des avenants et directives de chantier au contrat dans les prochaines semaines ainsi que les travaux hors contrat à effectuer pendant la période estivale.

### **COVID-19**

#### **Résolution 4339-06-20 Réouverture du bureau municipal au public**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette désire réouvrir le bureau municipal situé dans l'édifice municipal au public, lundi le 29 mai 2020 suite aux consignes de déconfinements annoncées.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

- Autorise l'accès à l'édifice municipal au public, cependant demande aux citoyens de prioriser les appels téléphoniques et les échanges par courriel ;

- QUE toutes personnes qui se présentent à l'édifice municipale respectent les mesures d'hygiène suivantes;
  - Se laver les mains à l'entrée de l'édifice;
  - Respecter les règles d'hygiène en cas d'éternuement ou de toux et à rester à la maison lorsqu'ils sont malades;
  - Maintenir une distance de 2 mètres avec les autres, éviter les poignées de mains et accolades.

#### **Résolution 4340-06-20 Autorisation d'ouvrir le Magasin Général**

ATTENDU QUE la P'tite Épicerie est un service essentiel et que la livraison des commandes alimentaires est effectuée par les bénévoles et employés municipaux aux personnes de 70 ans et plus seulement depuis le début de la crise du COVID-19;

ATTENDU QUE le service de la P'tite Épicerie se doit d'être offert à tous les citoyens;

ATTENDU QUE le Comité de Développement de Notre-Dame de Lorette a rédigé un *Plan de déconfinement* afin de recevoir leur clientèle (voir en annexe).

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise le Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lorette à ouvrir la P'tite Épicerie au public en prenant les mesures d'hygiène présenté dans le rapport de la MAPAQ (voir en annexe) et de respecter le *Plan de déconfinement* (voir en annexe).

#### **Rencontre et assemblée des comités dans l'édifice municipale**

En date du jour, il est encore interdit de tenir des assemblées ou des rencontres dans les infrastructures municipales. Plusieurs comités et organisme sont insistants et la directrice générale mentionne avoir appelé à plusieurs reprises au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation afin de valider cette information. Les coordonnées de la personnes contact au MAMH a été envoyé aux présidents de comité insistant afin de faire respecter les consignes. Il y a possibilité d'organiser des rencontres extérieures ou d'utiliser les diverses plates-formes de communication mise en place avec le contexte de la COVID-19. Ces rencontres sont maintenant priorisées partout et dans tous les domaines. Il serait avantageux que les comités et organismes de Notre-Dame-de-Lorette se modernisent et fassent un pas vers l'avenir afin de pouvoir respecter leur délais et obligations. Cette situation et nouvelle réalité est partout et pour tous, pas seulement à Notre-Dame-de-Lorette.

#### **Résolution 4341-06-20 Contribution municipale en période de prévention contre la pandémie de la COVID-19**

ATTENDU QUE la secrétaire du Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lorette a demandé par écrit de maintenir les heures de la manœuvre aux travaux public et que cette dernière a également donné son accord;

ATTENDU QUE le Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lorette a demandé une aide financière de 5 000\$ pour engager un employé à La P'tite Épicerie et que le salaire offert est de 13,10\$;

ATTENDU QUE plusieurs travaux extérieurs sont à effectuer à la municipalité et que l'entretien saisonnier régulier demande beaucoup de temps;

ATTENDU QUE le poste de la Manœuvre au travaux public est de 25 heures par semaine à 20\$/heure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin,  
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT:

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette n'autorise plus la Manœuvre aux travaux public à travailler 5 heures par semaine à La P'tite Épicerie puisqu'une aide financière sera accordé au CDÉ pour engager un employé.

## **Résolution 4342-06-20 Fête de la St-Jean-Batiste, Fête du Canada et vacances**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le bureau municipal soit fermé pour les congés suivants :

- Mercredi, le 24 juin 2020 (non reportable)
- Jeudi, le 2 juillet 2020

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre les trois premières semaines d'août comme vacances annuelles et la manœuvre aux travaux public, les semaines suivantes. Cependant, un employé municipal doit être en poste pendant les vacances de l'autre.

### **Voirie**

## **Résolution 4343-06-20 Programme d'aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE dans le cadre du volet Entretien du Réseau Local du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ, la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu en 2019 la somme de 66 888\$;

ATTENDU QUE le total des frais encourus admissibles au volet ERL sont les suivant :

a) Dépense de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	66 818\$
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	104 022\$
b) Dépenses d'investissement	<u>          \$</u>
c) Total des frais encourus admissibles	170 840\$
d) Description des dépenses d'investissement :	
- Changement aux éclairages de rue	

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été des routes locales de niveaux 1 et 2.

### **Remplacement de ponceau**

Le maire informe le conseil municipal que le ponceau du chemin du Lac Mathieu, au kilomètre 10, près du Lac Noyer, sera remplacé prochainement par la compagnie forestière Rexforêt qui effectuera des travaux de reboisement dans ce secteur.

## **Résolution 4344-06-20 Annonce de l'arrêt des opérations d'arrosage aériens par la SOPFIM**

CONSIDÉRANT QUE les élus du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ont été sidérés d'apprendre, par l'entremise d'un article paru dans le journal *<Le Quotidien>* du 4 mai dernier, que la *Société de protection contre les insectes et les maladies* (SOPFIM) avait décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé le 19 décembre dernier la mise en place d'une approche régionale à l'égard de la gestion de l'épidémie de la TBE au Saguenay-Lac-St-Jean, laquelle approche résulte d'une évaluation des peuplements les plus vulnérables pour les années 2018 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette approche régionale vise non seulement la récupération des volumes de bois touchés, mais également la mise en place de mesures de lutte contre cet insecte destructeur, tel que les arrosages aériens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette s'expliquent mal la décision de la SOPFIM de mettre fin à son

programme, d'autant plus que les travaux planifiés en matière de pulvérisation de la saison estivale 2020 seraient un record;

CONSIDÉRANT QUE la protection des forêts est la pierre angulaire de l'industrie forestière régionale et que les actions en cette matière doivent être une priorité pour le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux planifiés de pulvérisation contre la TBE contribuent à la relance économique du Québec au terme de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante de l'économie de la MRC de Maria-Chapdelaine est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande formellement à la direction de la SOPFIM de réviser sa décision en maintenant la réalisation des travaux de pulvérisation pour la prochaine saison estivale;

QUE copie de la présente soit transmise aux élus qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec :

- ✓ M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- ✓ Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- et,
- ✓ Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval.

**Résolution 4345-06-20 Autorisation à signer la convention d'utilisation d'espace entre DIGICOM et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à signer la convention d'utilisation d'espaces avec DIGICOM selon les attentes prises en début de projet.

**Résolution 4345-06-20 Fonds municipaux de Notre-Dame-de-Lorette**

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit mettre en place une aide financière dans le but d'améliorer le développement économique du territoire de Notre-Dame-de-Lorette.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette :

- ✓ Nomme les personnes suivantes dans le Comité des Fonds Municipaux de NDDL;
  - Marlène Laliberté (citoyenne)
  - Johanne Mercier (citoyenne)
  - Daniel Tremblay (maire)
  - Valérie Tremblay (ressource de la Municipalité de Notre-Dame-Lorette)
  - Guy Grenier ou Marc-André Servant (ressource de la MRC Maria-Chapdelaine)
- ✓ Demande l'aide des conseillers en développement de la MRC Maria-Chapdelaine afin de présenter les fonds au conseil municipal et d'orienter le comité formé pour la rédaction d'une politique de fond en matière de développement économique.

**Résolution 4347-06-20 Entretien bi-annuel de la génératrice station de pompage**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'offre de service des Entreprises MB inc. pour l'entretien bi-annuel de la génératrice de la station de pompage.

**Résolution 4348-06-20 Demande d'abolition de la demi-taxe d'eau d'un terrain vacant**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'abolition d'une demi-taxe d'eau sur un terrain vacant;

ATTENDU QUE le terrain vacant a été fusionné au lot de la résidence et que suite à la rénovation cadastrale, les deux lots distincts ne sont qu'un;

ATTENDU QUE la sortie d'eau du réseau d'aqueduc est fonctionnelle;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a été transmis à la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette en avril 2020, mais effective depuis le 4 février 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à enlever la taxe de service d'eau pour terrain vacant au matricule concerné et de créditer le 280\$ chargé en 2019 et 2020;

QUE s'il y a une utilisation de cette sortie d'eau du réseau d'aqueduc, les propriétaires actuels ou futurs devront être chargés pour cette taxe de service.

**Demande d'aide financière**

**Résolution 4349-06-20 Aide salariale CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette**

ATTENDU QUE le Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lorette a fait la demande d'une aide financière de 5 000\$ afin de pouvoir engager une ressource pour Le fonctionnement de l'épicerie communautaire;

ATTENDU QUE les bénévoles de la P'tite Épicerie s'épuisent avec la crise du COVID-19 et que les services sont de plus en plus en demande;

ATTENDU QUE la manœuvre aux travaux public ne travaillera plus 5 heures par semaine pour aider aux commandes et livraisons;

ATTENDU QUE La P'tite Épicerie est le seul commerce offrant les services essentiels sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

ATTENDU QUE le budget prévu pour les opérations du Relais de motoneige était de 20 000\$ pour 2020 et que seulement 13 800\$ du budget a été utilisé.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à transférer au budget 2020 la somme de 5000\$ prévu pour le Relais de motoneige et de l'affecter à une nouvelle dépense appelée P'tite Épicerie;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer un virement bancaire de 5 000\$ au CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette.

**Affaires nouvelles**

**Période de questions**

**Résolution 4350-06-20**

**Levée de la rencontre**

II EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure et huit minutes (20h08).

---

Daniel Tremblay  
Maire

---

Valérie Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière